

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT D'UNE
MAISON D'HABITATION MITOYENNE
à FARGES (01550), 472 rue Pierre Malfant

SUR LA MISE A PRIX DE 145.000 € (cent quarante cinq mille euros) outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 20 JANVIER 2026 à 14 Heures

à l'audience d'adjudication du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE (Ain),
au Palais de Justice de ladite ville, **32 avenue Alsace Lorraine.**

Cette vente est poursuivie à la requête **la société BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro SIREN 605 520 071, dont le siège social est situé 4, Boulevard Eugène DERUELLE à 69003 LYON, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice et domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître Luc ROBERT, avocat associé au sein de la **SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES**,

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Biens sis sur la commune de FARGES (01550) cadastrés sous les références **section B numéro 441, « 472 rue Pierre Malfant » pour 03a 84ca**, consistant en une maison à usage d'habitation mitoyenne d'un côté, élevée sur trois niveaux, d'une superficie totale de 146,65 m² loi Carrez comprenant :

- au rez-de-chaussée : un appartement indépendant d'une superficie de 36,90 m² loi Carrez avec salon, cuisine, chambre borgne, salle d'eau/WC et deux caves
- au premier étage permettant l'accès à l'habitation principale : une entrée, un séjour, une cuisine, un WC, un cagibi, un dégagement, une chambre, un dressing et une salle de bain, le tout pour une superficie de 70,23 m² loi Carrez
- au second étage : un pallier/dégagement, trois chambres, et une salle d'eau/WC, le tout pour une superficie de 39,52 m² loi Carrez et de 26,68 m² hors loi Carrez

Outre terrain attenant avec jardin clôturé et non entretenu avec une petite remise donnant accès à une cour intérieure

Les biens sont actuellement occupés par le débiteur lui-même.

Une visite des lieux sera effectuée par la SELARL Véronique MONNET- SPIRALE OYONNAX, Commissaires de justice à la résidence d' OYONNAX (01), le mardi 6 janvier 2026 de 10 H à 11 H.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de l'Ain et à condition d'avoir procédé à la consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €, par un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES constituée séquestre à cette occasion (avec obligatoirement l'attestation de la banque quant à l'origine des fonds).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de BOURG EN BRESSE (RG 25/00036), au cabinet de l'avocat poursuivant, sur les sites internet : <https://www.lucrobert-avocats.fr> et <https://www.encheres-publiques.com>